

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2667

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agro-écologie - PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2018 et clôture du programme 2017 - Avenant à la convention partenariale 2017 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2018 - Demande de participation auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Curtelin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2667**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agro-écologie - PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2018 et clôture du programme 2017 - Avenant à la convention partenariale 2017 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2018 - Demande de participation auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil a approuvé, dans sa délibération n° 2016-1111 du 21 mars 2016, le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022 pour un montant total de 4,7 M€ sur 7 ans. Compte tenu des spécificités du territoire péri-urbain, ce projet s'articule autour des principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité et la restauration de la qualité de la ressource des captages d'eau potable de l'est lyonnais pour laquelle un programme d'actions particulièrement ambitieux a été défini.

Un des principaux outils du programme consiste en des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures sont constituées de compensations financières versées annuellement aux exploitations agricoles en contrepartie d'un engagement de 5 ans dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Un programme annuel accompagne les agriculteurs par le biais de diagnostics individuels et d'un suivi annuel d'exploitation, d'actions de sensibilisation et de communication ainsi que d'animations collectives.

Un comité de pilotage est chargé de définir la stratégie annuelle de ce programme en fonction des résultats de la campagne précédente. Il est composé de 26 partenaires dont 8 collectivités locales, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'est lyonnais, des services de l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, 9 structures représentant la profession agricole et 5 associations de protection de la nature.

L'originalité de la démarche réside dans l'implication des opérateurs économiques agricoles dans le but de pérenniser la dynamique à l'issue du projet : 2 coopératives (La Dauphinoise et Terre d'alliances) et 2 négociants (la Générale agricole industrielle et commerciale - GAIC - François Cholat et Bernard productions végétales) y participent activement.

La Métropole de Lyon est "bénéficiaire chef de file", à savoir qu'elle rembourse les frais réels engagés par les partenaires sur cette opération pour laquelle elle perçoit des subventions du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et des collectivités.

I - Bilan et avenant à la convention de partenariat 2017

Les principales actions mises en œuvre au cours de la seconde année du programme ont été :

- la mise en place du dispositif d'animation (élaboration d'une trame de diagnostic individuel d'exploitation, coordination des diagnostics par le centre de développement de l'agroécologie, réunions de présentation des MAEC, mise en place d'outils de suivi de la réalisation des diagnostics, élaboration de plans d'action individuels, etc.),

- la souscription de 66 contrats représentant 1 992 hectares -dont 1 635 hectares d'engagements visant à améliorer la qualité de l'eau potable, 122 hectares de lutte contre l'érosion et 235 hectares pour la préservation de la biodiversité- ayant permis de consommer l'intégralité des fonds européens attribués par l'autorité de gestion pour la mise en œuvre des MAEC sur le territoire de l'agglomération lyonnaise en 2017,

- l'organisation de 6 journées techniques ayant montré une bonne participation de la profession agricole, en particulier sur le périmètre des captages de l'est Lyonnais :

- . journée "*Réussir son maïs avec moins de phytos*" le 21 juin (32 participants),
- . journée "*Réussir son colza avec les associations*" le 20 novembre (26 participants),
- . journée "*Auxiliaires de culture et arboriculture*" le 30 octobre (16 participants),
- . journée "*Grandes cultures en agriculture biologique, c'est possible et viable !*" le 28 novembre (43 participants dont 25 étudiants),
- . journée "*Auxiliaires de culture et grandes cultures*" le 12 décembre (7 participants),
- . journée "*Passage au banc moteur*", visant à réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂, le 8 novembre (7 tracteurs testés) ;

- la sensibilisation des futurs exploitants dans les lycées agricoles avec un taux de participation exceptionnel (975 participants aux différentes animations proposées),

- le renforcement de la communication via le site internet <http://www.agri-lyonnaise.top> (publication d'articles en ligne, journal électronique, etc.), ce qui explique le bon taux de contractualisation comme la participation importante aux journées d'animation collective.

Par contre, les animations prévues sur la gestion pastorale et l'entretien des haies n'ont pas pu être mises en place par manque de disponibilité des partenaires spécialisés sur ces questions.

Le coût réel du programme 2017 s'élève à 163 439 €, soit 81 % du coût prévisionnel. Un avenant à la convention de partenariat 2017 est nécessaire pour acter cette baisse et préciser la ventilation définitive des participations financières entre les partenaires.

II - Programme et convention de partenariat 2018

Au cours de sa réunion du 11 décembre 2017, le comité de pilotage a défini, pour 2018, une stratégie basée sur un large déploiement des diagnostics individuels d'exploitation appuyé par une importante communication et la poursuite de l'animation collective spécifique à l'eau potable. Il a ainsi principalement retenu pour le programme d'actions annuel 2018 :

- la poursuite de la dynamique de souscription des MAEC avec l'ouverture d'une seconde année de contractualisation en 2018 afin d'assurer un meilleur développement des pratiques agroécologiques aussi bien dans le souci d'amélioration de la qualité d'eau, de renforcement de la biodiversité que de lutte contre l'érosion,

- l'accompagnement individuel des exploitants ayant souscrit des MAEC en 2017,

- la poursuite de la sensibilisation des étudiants des lycées agricoles,

- le renforcement des actions collectives sur la thématique "eau potable" avec :

- . des animations visant à raisonner les intrants (journée consacrée à l'azote en juin 2018) et à réduire l'utilisation des pesticides (journées de formation sur les auxiliaires de culture et journée technique sur les alternatives au glyphosate à l'automne 2018),
- . la mise en place de groupes d'échanges sur les 3 thématiques prioritaires identifiées par l'intermédiaire des diagnostics (agriculture de précision et outils d'aide à la décision, pratiques alternatives, performance économique),
- . une réflexion sur la diversification des exploitants, élément essentiel dans l'allongement des rotations (pour la reconquête de la qualité de l'eau),
- . un travail sur la qualification des exploitations avec les opérateurs économiques ;

- l'action de réglage des moteurs des tracteurs (permettant de réduire jusqu'à 40 % des émissions de CO₂) initiée en 2017 sera reconduite en 2018.

Ce programme d'animation représente un budget prévisionnel de 204 849 € pour l'année 2018, selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Participation en 2018 (en €)	Participation en 2017 pour mémoire (en €)
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	102 424,50	100 451,00
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse	70 041,00	65 790,00
Métropole de Lyon	27 383,50	29 660,00
Communauté de communes de l'est lyonnais	2 500,00	2 500,00
Communauté de communes du Pays de l'Ozon	2 500,00	2 500,00
Total	204 849,00	200 901,00

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention partenariale 2018 précisant :

- le programme d'animation 2018 qui détaille, par partenaire, le calendrier de réalisation des différentes actions avec le budget associé,
- le cahier des charges du conseil individuel à respecter par les opérateurs agricoles,
- les modalités selon lesquelles la Métropole rembourse les partenaires à hauteur de leur contribution au programme 2018 et perçoit les subventions de l'Europe, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et des collectivités (Communauté de communes du Pays de l'Ozon -CCPO-, Communauté de communes de l'est lyonnais -CCEL).

III - Modification du plan de financement des MAEC

Les MAEC sont définies par le programme de développement rural (PDR) Rhône-Alpes 2014-2020 établi par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et bénéficient, à ce titre, d'un co-financement européen.

Après avoir consacré les efforts d'animation sur les Monts d'Or en 2016 (6 exploitations s'étaient engagées à hauteur de 178 000 €), l'animation s'est concentrée sur les aires d'alimentation de captages prioritaires qui concentrent les 3/4 des engagements en 2017 : 66 exploitations se sont engagées pour un montant total de 1,166 M€ sur 1 992 hectares, soit 13 % des bassins d'alimentation de captage.

Pour 2018, dernière année de contractualisation et afin de compléter la couverture des aires de captage prioritaires pour obtenir des effets plus tangibles sur la qualité de l'eau, il est proposé que la Métropole, avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et les autres maîtres d'ouvrage, amplifie cette action dans la limite de 750 000 € de contrats sur 5 ans, soit 150 000 € par an ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention partenariale clôturant le programme 2017.

2° - Approuve :

a) - le programme d'animation 2018 du programme agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022, dont le coût total est estimé à 204 849 €, avec une participation de la Métropole de Lyon à hauteur de 27 383,50 € et des autres partenaires financiers à hauteur de 177 465,50 €, répartis comme suit :

- l'Europe (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER) :	102 424,50 €
- l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse :	70 041 €
- la Communauté de communes de l'Est lyonnais :	2 500 €
- la Communauté de communes du Pays de l'Ozon :	2 500 € ;

b) - le versement d'une partie de ces subventions en fonction des frais réels engagés par les partenaires, à hauteur de 153 948 € répartis comme suit :

- Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) :	4 467 €
- Arthropologia :	74 901 €
- La Chambre d'agriculture du Rhône :	20 505 €
- la Communauté de communes du Pays de l'Ozon :	1 795 €
- le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes :	23 441 €
- Bernard productions végétales :	2 461 €
- la Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole :	2 261 €
- la Générale agricole industrielle et commerciale (GAIC) Cholat :	5 754 €
- La coopérative Dauphinoise :	2 846 €
- la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) :	3 512 €
- le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or :	11 765 €
- Terre d'alliances :	240 €

dans le cadre du programme d'animations 2018 du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022.

c) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, ARDAB, Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, la Communauté de communes du Pays de l'Ozon, la Communauté de communes de l'est lyonnais, le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes, Bernard productions végétales, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, la Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole, la GAIC Cholat, La coopérative Dauphinoise, la LPO, le Syndicat mixte Plaines Monts d'Or et Terre d'alliances, au titre de l'année 2018,

d) - les conventions-types pour la mise en œuvre de l'action diagnostic d'exploitation - plan d'actions individuel, à intervenir avec les exploitations agricoles et le partenaire-conseil en charge du dossier, visant à l'amélioration des pratiques agricoles,

e) - le lancement d'une campagne 2018 de contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdits avenants et conventions,

b) - solliciter auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, la Communauté de communes de l'est Lyonnais et la Communauté de communes du Pays de l'Ozon des subventions de fonctionnement d'un montant total de 177 465,50 € au titre du programme d'animation 2018 du PAEC 2016-2022,

c) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et de tout partenaire éventuel la participation au financement des MAEC 2018,

d) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées pour 50 400 € sur les crédits inscrits au budget annexe de l'eau - exercice 2018 - compte 617 - fonction 020 - opération n° 1P27O5094A et le reliquat sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - comptes 657 382, 657 358 et 65748 - fonction 76 - opération n° 0P27O5094A.

5° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - comptes 74718, 74758 et 74778 - fonction 76 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.